

Déclaration de l'EURAF

Les 250 participants (agriculteurs, chercheurs, ONG, conseillers, décideurs politiques) de la 4^{ème} conférence biennale de la Fédération Européenne d'Agroforesterie, qui s'est tenue du 28 au 30 mai 2018 à Nimègue (Pays-Bas),

Ayant pour thème : « Accélérer les transitions inspirantes vers l'agroforesterie en tant que système durable d'occupation des sols ; reconnaître le rôle que peut jouer l'agroforesterie pour atténuer le changement climatique et y faire face »,

Et pour objectif : « 50 % d'agriculteurs pratiquant l'agroforesterie en 2025 »,

Affirment que :

- a) L'agroforesterie est un système agricole d'occupation des sols durable qui associe intentionnellement des éléments ligneux (arbres ou buissons) à des cultures ou des animaux d'élevage. L'agroforesterie fournit un ensemble de bénéfices écologiques, environnementaux et climatiques : augmentation de la séquestration de carbone, adaptation au changement climatique, utilisation efficace des ressources (lumière, nutriments, eau), amélioration de la biodiversité, de la qualité de l'air et de l'eau, lutte contre l'érosion et amélioration du microclimat.
- b) L'agroforesterie renforce la résilience économique et écologique d'une exploitation agricole, limite les effets négatifs d'événements extrêmes et crée des opportunités d'emplois en milieu rural.
- c) L'agroforesterie contribue à de nombreux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.
- d) L'Europe a un héritage de systèmes agroforestiers traditionnels dotés d'un haut degré d'innovation. Elle peut donc jouer un rôle de premier plan dans la création d'une masse importante d'agriculteurs agroforestiers afin de montrer qu'une alternative durable à l'agriculture conventionnelle est à portée de main.

Concluent qu'une Stratégie Européenne pour l'Agroforesterie doit inclure les actions suivantes :

- a) Définir un ensemble de mesures politiques qui encouragent les pratiques agroforestières au niveau de l'exploitation agricole et qui soutiennent les agriculteurs opérant une transition vers l'agroforesterie, en prenant en compte leurs besoins pour l'investissement et la maintenance.
- b) Accélérer et intensifier la transition vers l'agroforesterie dans toute l'Europe en favorisant des échanges constants entre agriculteurs, conseillers, décideurs politiques, industriels, intermédiaires commerciaux et consommateurs.
- c) Faire de la PAC 2021-2027 un outil de développement de l'agroforesterie à l'échelle européenne.
- d) Accorder, via les mesures de la PAC, la possibilité de créer des plans nationaux adaptés qui encouragent les agriculteurs à chercher leur voie dans la transition agroforestière, notamment en les aidant à développer des modèles d'exploitation économiquement viables.
- e) Intégrer l'agroforesterie dans le système de formation à tous les niveaux souhaités.
- f) Préparer un agenda de recherche qui, en synergie avec les Mesures de Développement Rural (en lien avec l'EIP-Agri), permette de favoriser la production de connaissances et de mettre en œuvre des innovations agroforestières à grande échelle.